



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION DANS LA  
RUE FRANCOIS BACQUET**

**Arrêté de Police N° 13/2024 (ST) du 07 mars 2024**

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de  
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du  
rassemblement du Conseil Municipal, du conseil municipal de la  
jeunesse, des membres de la FNACA, des sociétés et  
associations locales, des directeurs et directrices d'école et des  
membres du CCAS organisé à l'occasion de la commémoration  
du 19 Mars 1962, date anniversaire du « Cessez le feu » officiel  
de la guerre d'Algérie.

**ARRETE**

- Article 1** Le rassemblement est prévu à 18h00 dans la rue François  
Bacquet (face au monument aux morts) pour un dépôt de gerbes  
à 18h15.
- Article 2** La rue François Bacquet sera interdite à la circulation de 17h45 à  
18h30.
- Article 3** Des barrières seront mises en place par les services techniques  
de la commune aux endroits suivants :
- Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès
  - Rue François Bacquet au niveau du rond-point croisement  
de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer.
- Article 4** Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police  
de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun  
en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,  
Le 07 mars 2024

Le Maire,  
Maryline LUCAS